

Type	Volume	Temps	Prix
Forfait CHF (0 à 25 kms)	< 5 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 1h30 max.	CHF 525.-
	5-12 m <sup>3</sup>	Temps de pompage autorisé 2h00 max.	CHF 630.-
Pompages au m <sup>3</sup> (minimum 15.00m <sup>3</sup> /h)	12.00 à 15.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	45.00/m <sup>3</sup>
	15.00 à 20.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	40.00/m <sup>3</sup>
	20.00 à 30.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	36.00/m <sup>3</sup>
	30.00 à 50.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	33.00/m <sup>3</sup>
	50.00 à 100.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	30.00/m <sup>3</sup>
	100 à 200.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	27.00/m <sup>3</sup>
	Supérieur à 200.00 m <sup>3</sup>	15 m <sup>3</sup> /h	20.00/m <sup>3</sup>

## Tarifs de pompage

Les tarifs de pompages ci-dessus sont basés pour des livraisons «à bout de bras» sans ajout de tuyaux. Les tuyaux supplémentaires devront être défini et facturés en fonction de chaque cas. Le montage, démontage et nettoyage des tuyaux sont effectués par ou à la charge du client.

- **Amorce de pompage:** facturée séparément (sera déversée dans le coffrage ou selon directive du client)
- **Tuyaux (Ø 125mm, longueur 3 mètres/pièce)** jusqu'à 15 mètres: CHF 20.00/tuyaux, au delà à convenir (le transport aller-retour, le montage, le démontage, y compris le nettoyage sont à la charge du client)
- **Temps supplémentaire de pompage:** CHF 250.00/heure
- **Déplacement intermédiaire sur le chantier:** CHF 160.00
- **Attente (camion pompe) sur chantier sans pompage:** CHF 175.00/heure
- **Attente (camion malaxeur) sur chantier sans pompage:** CHF 154.00/heure
- **Sous réserve du contrôle d'accessibilité par notre technicien**

## Remarques

- Le choix du type de camion pour le pompage est du ressort de la centrale à béton
- le type de malaxeur engagé soit 4 ou 5 essieux dépend des disponibilités et est du ressort de la centrale à béton
- Le client doit s'assurer que le chantier soit normalement accessible au camion-pompe, en particulier en ce qui concerne la portance du terrain et le dégagement nécessaire pour déployer la flèche (lignes électriques) et les béquilles de stabilisation.
- Les éventuelles demandes d'autorisation pour une utilisation totale ou partielle du domaine public ou privé sont du ressort du client.
- La mise en place de protection contre les éclats de béton sur le sol ou contre des façades, murets, portails etc. ainsi que la pose éventuelle de signalisation, sont de la responsabilité du client. BGO SA décline toutes responsabilités en cas de problèmes liés au non-respect de ces conditions.

**Dans tous les cas, nos chauffeurs et machinistes ont l'obligation de noter les ajouts d'eau, les heures d'arrivées, de début de déchargement et fin de déchargement, éventuellement d'attente, et de départ de chantier sur les bulletins de livraison et de les faire signer par un responsable du chantier.**